Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_004-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT JUIN

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-004

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 24*

Secrétaire de Séance : Catherine DURAND

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION PAR LA VILLE DE PAREMPUYRE DU RESEAU DE RADIOCOMMUNICATION A LA NORME TETRA DE BORDEAUX METROPOLE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte		X		DERVIEUX Benjamin
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma		X		VALLEJO Annie
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri		X		FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia			X	
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane			X	
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_004-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-004 : CONVENTION D'UTILISATION PAR LA VILLE DE PAREMPUYRE DU RESEAU DE RADIOCOMMUNICATION A LA NORME TETRA DE BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Mme le Maire

Bordeaux Métropole dispose d'un réseau de communication numérique à la norme TETRA, permettant des échanges internes améliorés et sécurisés. Cette infrastructure de réseau radio numérique et les terminaux radios associés ont pour objectif d'offrir un système particulièrement performant de télécommunications « voix », en particulier en cas de saturation ou de mauvaise couverture des réseaux GSM.

La commune de Parempuyre vient de se doter de 5 terminaux radios TETRA (1 dédié à Mme le Maire, 4 à la Police Municipale), qui permettront :

- ✓ D'assurer la sécurité des agents,
- ✓ D'être relié au réseau de Bordeaux Métropole et de la Gendarmerie permettant d'être plus opérationnels sur les interventions, quelles qu'elles soient,
- ✓ De gérer les évènements avec fluidité et rapidité (information en direct),
- ✓ D'être en relation directe avec les plateformes concernées de Bordeaux Métropole et de la Gendarmerie dans les plus brefs délais lors de l'enclanchement d'un plan de sauvegarde, ou par exemple lors d'un incident sur la centrale de Blaye, d'une inondation, ou encore d'un acte terroriste.

Il est donc nécessaire de conventionner avec Bordeaux Métropole pour accéder au réseau de radiocommunication à la norme TETRA.

Une participation d'exploitation sera demandée, selon l'estimation suivante :

- ✓ Mise en route et configuration pour le pack 5 radios : 775 € HT
- ✓ Création d'une ligne abonnée pour terminal bureautique (50€ / ligne) : 250 € HT
- ✓ Abonnement mensuel (6.50 € / ligne) : 32.50 € HT – Facturation chaque fin d'année.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'utilisation du réseau de radiocommunication à la norme TERTRA de Bordeaux Métropole,

Après examen en Commission Urbanisme / Bâtiments municipaux du 12 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme le Maire à signer la convention d'utilisation par la Ville de Parempuyre du réseau de radiocommunication à la norme TETRA de Bordeaux Métropole.

Adopte à **l'unanimité (24 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 juin 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre